



DÉBATS & ANALYSES



LA CHRONIQUE
 DE THOMAS PIKETTY

Parcoursup : peut mieux faire

Chaque société a besoin d'un grand récit pour justifier ses inégalités. Dans les sociétés contemporaines, il s'agit du récit méritocratique : l'inégalité moderne est juste, car elle découle d'un processus librement choisi où chacun a les mêmes chances. Le problème est qu'il existe un gouffre béant entre les proclamations méritocratiques officielles et la réalité. Aux Etats-Unis, les chances d'accès à l'enseignement supérieur sont presque entièrement déterminées par le revenu des parents : elles sont d'à peine 20 % pour les 10 % les plus pauvres, et dépassent 90 % pour les 10 % les plus riches. Encore faut-il préciser qu'il ne s'agit pas du tout du même enseignement supérieur dans les deux cas. Il est possible que les choses soient un peu moins extrêmes en France. Mais en vérité on ne sait pas très bien, car il est impossible d'accéder aux mêmes données.

Dans un tel contexte, la réforme du système d'affectation des étudiants, avec le passage de la plateforme APB à Parcoursup, est potentiellement pleine de promesses. Malheureusement, il est à craindre que tout cela ne fasse que renforcer l'inégalité et l'opacité du système. Précisons d'emblée que la prise en compte des notes

des séries et du dossier scolaire dans les admissions universitaires (principale nouveauté de Parcoursup) n'est pas forcément une mauvaise chose en soi. A partir du moment où les notes sont prises en compte depuis toujours pour les admissions en classes préparatoires (dans le cadre d'APB comme de Parcoursup), ce que personne ne semble remettre en cause, on voit mal pourquoi elles ne joueraient aucun rôle pour les universités. Certes, les notes ne sont pas toujours justes, et le système de notation lui-même doit être repensé. Mais elles contiennent tout de même un peu d'information utile, a priori davantage que le tirage au sort utilisé jusqu'ici (espérons).

Limiter les effets de seuil

Pour contrer le risque évident de dérive inégalitaire et d'hyper-stratification universitaire d'un tel système, deux conditions doivent toutefois être remplies. Il faut d'abord que les moyens investis permettent à chaque bachelier d'avoir accès à une formation de qualité. C'est d'autant plus urgent que le système français se caractérise par un dualisme particulièrement extrême et hypocrite : d'un côté, des filières sélectives richement dotées (classes préparatoires et grandes écoles), et de l'autre,

des universités laissées à l'abandon, et dans lesquelles il faudrait investir massivement. Malheureusement, le gouvernement a choisi de prolonger la chute de l'investissement public observé depuis 2008, et de consacrer toutes les marges disponibles pour réduire les impôts des plus aisés. Rappelons que le budget par étudiant a baissé de 10 % en dix ans, et que les 5 milliards d'euros de cadeaux aux plus riches auraient permis de l'augmenter de 40 %.

Au-delà de la question des moyens, la prise en compte des notes doit impérativement être tempérée par d'autres critères, ce qui pose des questions de fond non résolues à ce jour. La loi adoptée en première lecture à l'Assemblée prévoit que soit fixé pour chaque filière – dans les universités comme dans les prépas – un pourcentage minimal de bacheliers boursiers. Autrement dit, pour de mêmes notes, un bachelier boursier (environ 20 % des lycéens) pourra être accepté, et un autre dont le revenu parental est légèrement au-dessus du seuil sera refusé. L'idée n'est pas forcément mauvaise en soi, même s'il aurait sans doute été préférable, pour limiter les effets de seuil, d'utiliser un système à points prenant en compte de façon plus continue et graduelle les origines



familiales (comme cela se pratique déjà dans certaines universités indiennes).

Rendre vite public le code source

En tout état de cause, le problème est que la façon dont ce système potentiellement explosif sera paramétré dans Parcoursup reste totalement obscure. La loi évoque que le pourcentage de bacheliers boursiers par filière soit fixé « *par l'autorité académique* » (le recteur, donc), en prenant en compte « *le rapport entre le nombre de candidats boursiers et le nombre total de candidats* », mais également « *en concertation avec les chefs d'établissements concernés* », sans qu'il soit possible d'en savoir plus. Il a été annoncé à de multiples reprises que le code source de Parcoursup serait entièrement rendu public (comme, d'ailleurs, l'avait annoncé le précédent gouvernement), mais aucune date n'a été fixée. Quant aux lycéens, ils ont jusqu'au 13 mars pour faire leurs choix de filières. Envisage-t-on de rendre publiques les règles du jeu avant cette date, ou bien après ? Personne ne sait.

La loi prévoit également que « *les meilleurs élèves dans chaque série de chaque lycée bénéficient d'un accès prioritaire dans toutes les formations* » (notamment en prépas). Mais là encore, on n'en saura pas plus : « *Le pourcentage des élèves bénéficiant de cet accès prioritaire sera fixé par décret.* » Il s'agit en réalité de la reprise d'un article adopté en 2013, qui, en pratique, a

été appliqué dans la plus grande opacité et de façon purement symbolique, à la toute fin du processus d'affectation, dans le cadre des ultimes repêchages prévus par le système (donc beaucoup trop tard pour que les lycéens concernés puissent véritablement en bénéficier). Envisage-t-on de révéler aux élèves le code source prévu pour appliquer cet article dans le cadre de Parcoursup, et si oui à quelle date ? Mvstère.

Soyons clairs : il s'agit de questions complexes, qu'aucun pays n'a résolues de façon pleinement satisfaisante. Mais à partir du moment où le gouvernement annonce la transparence, il ne peut se permettre de maintenir une telle opacité, tout cela en y ajoutant l'inégalité et l'austérité pour les plus modestes. ■

IL EST À CRAINDRE QUE TOUT CELA NE FASSE QUE RENFORCER L'INÉGALITÉ ET L'OPACITÉ DU SYSTÈME



Thomas Piketty est directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales, École d'économie de Paris